

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 28 mars 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

#### 24. Demande de subventions 2023, réaménagement des voiries du port (rue du Progrès)

La commune de Marseillan a aménagé et amélioré la circulation sur les nombreux axes de la commune.

Il apparaît aujourd'hui déterminant d'effectuer des travaux de sécurisation de cet espace anciennement industriel, et de réhabiliter cet espace qualifié de friche industriel.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subventions auprès de divers financeurs en 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs		Montant € HT
Département	20 %	240.000 €
Région	20 %	240.000 €
SAM	20 %	240.000 €
Commune	40 %	480.000 €
	Coût du projet	1.200.000 €

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** les travaux de réaménagement des voiries du port (rue du Progrès).

**D'approuver** le plan de financement annexé à la présente.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

**De solliciter** les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée.

**De prendre** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE**

**Pour 25**

**Contre 3 : C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE**

**DECIDE**

**De valider** les travaux de réaménagement des voiries du port (rue du Progrès).

**D'approuver** le plan de financement annexé à la présente.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

**De solliciter** les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée.

**De prendre** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

**La secrétaire de séance**



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire**

**Yves MICHEL**

